

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT LA CIRCULATION  
« Route de Bourg » et « Route d'Étrez »**

2023-28

Le Maire de la Commune de MALAFRETAZ

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

**VU** le Code de la Route,

**VU** La loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** la demande du 29 mars 2023 de M. JACQUOT Lucas représentant l'entreprise **SBTP** de BOURG EN BRESSE, qui va effectuer des travaux de pose et dépose de branchement électrique à l'intersection entre la « Route de Bourg » RD975 et la « Route d'Étrez » RD28;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

A R R E T E

=====

**ARTICLE 1** : La circulation des véhicules sera réglementée la « Route de Bourg » RD975 et la « Route d'Étrez » RD28 au niveau de l'intersection entre ces deux routes. La chaussée sera rétrécie, la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure. Il sera interdit de doubler et de stationner aux abords du chantier. Les piétons devront circuler sur le trottoir d'en face.

**ARTICLE 2** : Cette réglementation sera applicable une demi-journée le 18 avril 2023.

**ARTICLE 3** : La circulation sera rétablie tous les soirs ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés sauf nécessité absolue de chantier.

**ARTICLE 4** : Selon les conditions de déroulement des travaux et leur avancement, cette réglementation pourra être levée préalablement à son expiration.

**ARTICLE 5** : La signalisation de la présente réglementation sera mise en place par l'entreprise demandeuse.

**ARTICLE 6** : Le Présent arrêté sera publié dans la commune de MALAFRETAZ.

**ARTICLE 7** :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Chef de la Brigade de Gendarmerie de Montrevel en Bresse,
- Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-En-Bresse à Montrevel en Bresse,

Malafretaz, le 31 mars 2023,  
L'adjoint délégué,  
Jérôme CHAVANEL

